

## Conseil d'administration Séance du 28 juin 2019

### Délibération n°21-2019 Renouvellement du mandat du directeur de l'EPCC

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 1412-3 et L 1431-1 à L 1431-9 dans leur rédaction issue de la loi n° 2002-6 du 7 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2010 portant création de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg, établissement public de coopération culturelle et l'arrêté préfectoral du 29 mars 2018 portant modification des statuts de l'EPCC ;
- Vu les statuts de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg ;

Lors de la séance du Conseil d'administration du 27 octobre 2016, Monsieur, Arnaud Stinès a été nommé au poste de directeur général de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg par le Président. Six mois avant le terme de son mandat, il est prévu selon les statuts de l'école, à l'article 7.2, que le directeur général présente un projet pour les 3 années à suivre afin que le Conseil d'administration puisse l'examiner.

### PROPOSITION

Le projet présenté par Monsieur Arnaud Stinès ayant été approuvé par le Conseil d'administration, il est proposé au Président de renouveler son mandat pour 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

école  
supérieure  
d'arts &  
médias  
de Caen/  
Cherbourg

Le Président,

Marc Pottier

Nombre de membres en exercice : 24  
Présents : 15  
Votants : 21

Vote : à l'unanimité des voix